L'inscription dans l'enseignement spécialisé

Dernière mise à jour 12/09/2025

En Communauté française, l’enseignement spécialisé est accessible depuis 2,5 ans (classes maternelles) jusqu’à 21 ans. Des dérogations sont possibles pour continuer l’enseignement spécialisé au-delà de 21 ans.

L’inscription dans l’enseignement spécialisé peut se faire à n’importe quel moment de l’année : il ne faut pas attendre une rentrée scolaire. Pour inscrire leur enfant, les parents doivent présenter deux documents auprès de l’établissement de leur choix :

- **Un rapport précisant le type d’enseignement spécialisé correspondant le mieux aux besoins de l’enfant.** Ce rapport est établi :
 - Pour les enseignements de type 1, 2, 3, 4, 8 sur base d’un examen pluridisciplinaire (prenant en compte des données médicales, psychopédagogiques, socio-familiales) établi par :
 - Un centre PMS ;
 - Un organisme agréé pour l’orientation vers l’enseignement spécialisé.
 - Pour les enseignements de type 5 sur base d’un examen médical réalisé par un pédiatre ou un médecin du service pédiatrique de la clinique, l’hôpital ou l’institution médico-sociale dans laquelle l’élève séjourne.
 - Pour les enseignements de type 6 et 7 sur base d’un examen médical réalisé par un médecin spécialiste (ophtalmologue ou ORL), ou sur base d’un examen pluridisciplinaire (prenant en compte des données médicales, psychopédagogiques, socio-familiales) établi par :
 - Un centre PMS ;
 - Un organisme agréé pour l’orientation vers l’enseignement spécialisé.

- **Une attestation d’orientation** reprenant de manière formelle le type d’enseignement adapté pour votre enfant ainsi que le niveau (degré de maturité ou forme) et, s’il y a lieu, la pédagogie adaptée dont il pourra bénéficier. Sans cette attestation, l’école ne peut pas inscrire l’enfant.

Ressources

- La procédure d'inscription dans l'enseignement spécialisé (http://www.enseignement.be/index.php?page=25192&navi=2385) Enseignement.be (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Annuaire des établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles (http://www.enseignement.be/index.php?page=23836&navi=2397) Enseignement.be (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Annuaire des centres psycho-médico-sociaux (PMS) (https://annuaires.enseignement.be/recherche-cpms) Enseignement.be (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Liste des CPMS et des organismes agréés pour l'orientation vers l'enseignement spécialisé (http://www.enseignement.be/index.php?page=25219&navi=2417) Enseignement.be (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Dernière mise à jour 12/09/2025